

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons inc.	Numéro de permis 2019694	Date d'inspection Le 27 septembre 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons Inc.		Numéro de téléphone (506) 334-0252	
Adresse 313 rue Centrale Memramcook NB E4K 1Z9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	04 oct. 2024	
Commentaires : Un membre du personnel a seulement une lettre confirmant qu'il est titulaire d'un certificat en éducation à l'enfance, le certificat en éducation à la petite enfance était manquant. Les éducateurs qui sont titulaires d'un certificat à l'éducation à la petite enfance doivent le certificat de réussite au cours d'éducation à l'enfance.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	27 sept. 2024	27 sept. 2024
Commentaires : Le dernier rapport d'inspection de renouvellement était manquant. Le dernier rapport d'inspection de renouvellement doit être affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. Le dernier rapport d'inspection de renouvellement fut immédiatement imprimé et affiché dans un endroit bien en vue. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	04 oct. 2024	
Commentaires : Un membre du personnel n'a pas une copie de réussite ou d'inscription au cours d'Introduction en éducation à la petite enfance d'insérée dans son dossier. Les éducateurs doivent avoir une preuve d'inscription ou de réussite insérée dans leur dossier. Une preuve d'inscription au cours d'introduction en éducation à la petite enfance fut immédiatement imprimée et insérée au dossier.			
Un membre du personnel a seulement une lettre confirmant qu'il est titulaire d'un certificat en éducation à l'enfance dans son dossier, le certificat en éducation à la petite enfance était manquant. Les éducateurs qui sont titulaires d'un certificat à l'éducation à la petite enfance doivent avoir leur certificat d'inséré dans leur dossier.			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et nombre maximal d'enfants
- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des nouveaux membres du personnel

La MAQ a observé des jeux libres à l'intérieur, la collation et les enfants sortir faire des jeux extérieurs. La MAQ a également observé des interactions positives entre les membres du personnel et les enfants, la MAQ a observé un membre du personnel consoler un enfant qui avait besoin d'affection.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2024

Date

original signé par

Jessica Doucet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2024

Date